La Gazette de Rouen

N°146 - 21/11/09

Journal Mensuel
du Mouvement Social et Libéral de Normandie

Eau : le gâchis rouennais !

Nous avions déjà indiqué l'absurdité du lavage des rues à l'eau potable (Gazette N° 138), alors qu'il existe des solutions alternatives.

Or, le Journal du Dimanche a publié récemment le classement des villes pour le gaspillage de l'eau potable. Rouen arrive malheureusement troisième avec un **taux de perte de 32% sur son réseau de distribution** ! Pour 100 litres d'eau potable produits, seulement 68 sont consommés ! Le reste, soit 32 litres , part dans les fuites du réseau...
Même si la distribution de l'eau relève de l'agglomération, la ville de Rouen ne peut être indifférente à ce **scandale écologique**. Le **surcoût** est aussi évident pour le consommateur !

Une autre conséquence directe de ces fuites d'eau est la **création de cavités et d'effondrements de chaussée** (rue St Patrice actuellement, auparavant au Châtelet, rue Jeanne d'Arc...). Le coût induit est majeur pour la ville !
Au moment où l'agglomération reprend en régie la gestion de l'eau, que compte-t-elle faire pour régler ce problème ? Le silence du Maire sur ce sujet est assourdissant.

EDITORIAL

Oui au service minimum !

C'est le bal des faux-culs ! Au moment où chacun fait de la surenchère sur l'écologie et le réchauffement climatique, l'agglomération de Rouen, présidée par M. FABIUS, et symboliquement vice-présidée par Mme FOURNEYRON, n'a pas voulu intervenir dans la mise en place du service minimum dans les transports en commun lors des derniers mouvements de grève, alors même que l'article 4 de la loi d'août 2007 leur en donne la prérogative !

Non seulement ils refusent d'appliquer la loi, mais en même temps, ils pénalisent lourdement les Rouennais privés de métro, de TEOR et de nombreux bus ! Les embouteillages furent conséquents, la pollution intense, la gêne majeure.

Certes, les grévistes avaient leurs raisons mais les élus ne peuvent ainsi se désintéresser de leurs administrés. Ou alors ils doivent démissionner à défaut d'assumer leurs responsabilités !

Bruno DEVAUX
Conseiller municipal

Faut-il craindre la réforme de La Poste ?

Le service public en danger ? Oui mais...
Le succès de la « votation » organisée par l'opposition eût été plus grand si la question avait été présentée ainsi : « *le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour détruire le service public et en finir une fois pour toutes avec l'exception française. Etes-vous pour ou contre* ? » Passons sur le fait que ce « scrutin » sans scrutateur indépendant ni liste d'émargement (il parait, mais c'est sûrement une légende urbaine, que certains « usagers » auraient voté plus de vingt fois !) n'a pas de valeur juridique et n'offrait pas de garantie de loyauté.

Le service public en danger ? Evidemment !
Il l'est parce qu'à l'heure du mail, de Skype, des messageries instantanées et des réseaux sociaux, l'activité courrier, chez nous comme ailleurs, est en chute libre.
Il l'est parce que, sur la distribution des plis de + de 50 grammes, la concurrence privée taille déjà des « croupières » à la Poste . C'est dire ce qu'il en sera en 2011 lorsque sera ouvert l'ensemble du marché !
Il l'est encore parce que la Poste, assise sur 6 milliards de dettes, ne peut pas financer SEULE l'effort indispensable pour se moderniser.
Il l'est enfin, soyons francs, parce que les salariés de la Poste (300.000, dont la moitié de fonctionnaires et un taux de syndicalisation record !) défendent bec et ongles leurs avantages acquis (en matière de retraite notamment) et un rythme de travail dont les abonnés aux files d'attente savent bien qu'il n'est pas partout dicté par STAKHANOV…

Et puis, il y a « la-petite-dame-au-fin-fond-du-petit-village-où-demain-le-facteur-n'ira-plus ». Le voilà l'argument qui fait mouche ! Il a sa valeur, qu'on aurait tort de traiter avec mépris.
La « votation » sur le sort de la Poste a affiché deux millions de votants ! Les salariés ne semblent pas s'émouvoir de leur statut qui, dans la loi, leur garantit le maintien dans le giron de l'Etat. La grève organisée il y a peu dans les services de l'entreprise a mobilisé seulement 20% des intéressés.

Et si l'on regardait un peu en dehors de nos frontières ? En Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas, en Suède, les postes publiques ont choisi de devenir des entreprises « comme les autres » et de s'ouvrir, dans des proportions variables, au privé. Un exemple : La Suède. Quinze ans après sa réorganisation vers le privé, non seulement le service du courrier est plus ponctuel que chez nous, mais le nombre de « points poste » est passé de 1900 à 4200.

Il est bon de rappeler que la directive Européenne instituant l'ouverture des services postaux à la concurrence et la fin du monopole, a été transcrite en droit français sous le gouvernement JOSPIN (1997/2002).
Mais voilà : il n'y a qu'en France que les mots « ouverture du capital » déclenchent encore une guerre de religion !

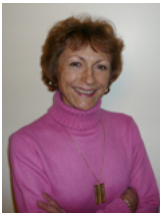

Marie-Thérèse HUSSON
Conseillère municipale

Sur Internet : www.bruno-devaux.com
B. DEVAUX / La Gazette de Rouen - 36, rue de Bihorel 76000 ROUEN - lagazette@bbox.fr
Directeur de la publication : Bruno Devaux - **ISSN 1298-7867** - Imprimerie : Alphacopy Rouen